



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

parcs naturels

Question écrite n° 53983

Texte de la question

M. Thierry Mariani demande à M. le ministre de l'écologie et du développement durable de bien vouloir porter à sa connaissance, pour chacune des cinq dernières années, le budget détaillé du parc naturel régional du Lubéron, tant pour la section fonctionnement que pour la section investissement.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au budget détaillé du parc naturel régional du Luberon. Selon l'article L. 333-3 du code de l'environnement, les organismes chargés de la gestion des parcs naturels régionaux sont des syndicats mixtes, au sens des articles L. 5721 et suivants du code général des collectivités territoriales. L'État n'en est donc pas membre. Toutefois, les budgets de ces structures sont des documents qui peuvent être consultés soit auprès de l'organisme de gestion, soit auprès de la préfecture. Pour le parc naturel régional du Luberon, la préfecture de Vaucluse en Avignon dispose des éléments demandés. Le tableau ci-après présente les chiffres extraits de la rubrique « présentation générale-équilibre financier du compte administratif » pour les années 2000 à 2004.

		2000 en F	2001 en F	2002 en F	2003 en F	2004 en F
Section de fonctionnement	recette	15 532 775	18 285 498	2 920 349	3 149 920	3 415 901
	dépenses	14 931 896	16 767 770	2 695 632	3 123 041	3 189 197
Section d'investissement	recette	9 513 939	20 670 463	3 093 840	3 011 092	2 883 801
	dépenses	12 082 618	22 070 436	3 048 760	1 891 631	2 324 528

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53983

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2004, page 10144

Réponse publiée le : 7 juin 2005, page 5848